Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 032-213203078-20260924-D2026_049-DE

Pavie
entre ville et campagne

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	19
Procurations :	4
Votants :	23
Date de convocation :	18/09/2026
Votes Pour :	23
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

POUVOIRS : Martine DAREUX a donné procuration à Jacques GABRIEL, Simon CHALÉAT à Radouane KHABBAL, Ludovic SICARD à Virginie DASQUE, Corinne SCHLUCK à Jean-Marc AUTIÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas PUGNET, désigné par le Conseil (art. L.2121-15 du CGCT).

Délibération n° 2026_049 *7.5 Subventions*

Objet : Subvention Association départementale des lieutenants de louveterie du Gers

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du 18 juin 2026 par lequel l'Association départementale des Lieutenants de Louveterie du Gers sollicite une contribution financière pour l'acquisition du matériel nécessaire à ses interventions.

Les lieutenants de louveterie sont des personnes privées exerçant bénévolement une mission de service public ; tenues, carburant, armes, munitions et dispositifs de surveillance restent à leur charge.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 250 € à l'Association départementale des Lieutenants de Louveterie du Gers ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance **Le Maire,**

Thomas PUGNET **Jean-Michel BLAY**

MAIRIE DE PAVIE (GERS)